

# La justice européenne valide les quotas de réfugiés. Les tensions politiques demeurent

- La Cour de justice de l'UE a rejeté les recours de la Hongrie et de la Slovaquie contre les quotas de réfugiés.
- La Commission s'en réjouit, Budapest fulmine, Bratislava le déplore.
- Les questions d'asile et de migration vont continuer à diviser les Etats membres.

Le commissaire européen en charge de la Migration, Dimitris Avramopoulos s'est bien gardé d'utiliser le mot "victoire", au moment de commenter la décision, très attendue, de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) devant la presse, mercredi en début d'après-midi. L'exécutif européen ne masque cependant pas sa satisfaction. Quelques heures plus tôt, les juges de Luxembourg avaient rejeté les recours introduits par la Hongrie et la Slovaquie contre le mécanisme provisoire de relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile. Ce mécanisme avait été établi au plus fort de la crise migratoire, lorsque des réfugiés syriens, irakiens et d'autres pays traversaient la Méditerranée et la mer Egée et empruntaient, par centaines de milliers, la route des Balkans pour demander l'asile dans l'Union.

C'est sur la base d'une proposition de la Commission que les Etats membres avaient adopté, au sein du Conseil de l'UE, le 22 septembre 2015, la décision de mettre en place ce système de relocalisation conçu pour soulager la Grèce et l'Italie, portes d'entrée vers l'espace Schengen, et répartir l'accueil des demandeurs d'asile entre Etats membres.

## La Hongrie et Slovaquie défaites sur toute la ligne

Pour la Hongrie et la Slovaquie, en revanche, il s'agit d'une défaite légale en rase campagne. Budapest et Bratislava, qui avaient voté contre la décision du Conseil (comme la République tchèque et la Roumanie) en réclamaient l'annulation, au prétexte de non-respect des procédures ou de base juridique inappropriée. Les deux pays d'Europe centrale attaquaient également le principe même du mécanisme de relocalisation au motif qu'il n'est pas apte à répondre à la crise migratoire qui, dans les faits est au moins autant, sinon plus, une crise européenne de l'asile.

La CJUE a retoqué, un par un, tous les arguments avancés par les autorités hongroises et slovaques. La décision est valide sur le plan juridique, avance la Cour, qui précise par ailleurs que sa validité ne peut

être remise en cause "sur le fondement d'appréciations rétrospectives concernant son degré d'efficacité". Celui-ci, en effet, reste sujet à caution. Alors que le mécanisme provisoire doit s'éteindre en septembre 2017, seuls 27 695 personnes (sur 160 000 annoncés au départ) ont été relocalisées depuis la Grèce et l'Italie dans d'autres Etats membres.

## La Commission est prête à hausser le ton

"Nous devons considérer ce jugement comme une opportunité, ose le commissaire Avramopoulos, d'appeler tous les Etats membres à faire preuve de solidarité". Voilà qui sonne comme un vœu pieu. Car si l'affaire est close sur le plan juridique, la bataille politique n'est pas terminée, loin de là. La Hongrie a réagi avec véhémence à la décision de la Cour (lire ci-contre). "Nous continuerons à exprimer notre solidarité d'une autre manière qu'en étant forcés à accepter des migrants d'autres pays dont nous ne voulons de toute façon pas", a commenté de son côté, le Premier ministre slovaque Fico.

"Les Etats membres sont légalement, politiquement et moralement obligés de prendre leur part", insiste Dimitris

Avramopoulos. Et d'avertir que si la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – qui n'ont accueilli aucun réfugié depuis un an dans le cadre du programme de relocalisation – continuent à refuser leurs obligations juridiques, la Commission poussera plus loin la procédure d'infraction ouverte contre elles en juin, et les traduira devant la CJUE.

Le commissaire a indiqué que la Commission entend déposer, d'ici la fin de l'année, une proposition pour réformer le système de Dublin "plus juste que l'actuel" (en vertu duquel c'est l'Etat membre d'arrivée qui traite la demande d'asile), qui pourrait inclure un système permanent de relocalisation. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette proposition soit de nature à apaiser les tensions entre, d'une part, la Commission et les pays de l'Ouest de l'Union, de l'autre, les pays d'Europe centrale sur les questions d'asile et de migration.

Olivier le Bussy

*"Dans les pays européens où règne l'état de droit, les juges sont indépendants"*

**Dimitris Avramopoulos**

Commissaire à la Migration, en réponse à Budapest, qui dénonce un arrêt politique.

## Épinglé

### Juncker fait la leçon à Orban

**Ce n'est décidément pas la semaine du Premier ministre hongrois** Viktor Orban. La Cour de justice de l'UE a rejeté mercredi le recours introduit par la Hongrie et la Slovaquie contre le mécanisme de relocalisation des réfugiés. Et la veille, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a balayé la requête de Budapest qui réclame que l'Union contribue pour moitié aux 800 millions d'euros qu'a coûtés l'érection de la clôture sécurisée que la Hongrie a installée, dès l'été 2015, pour empêcher les migrants de pénétrer sur son territoire. Cette clôture court le long de ses frontières avec la Croatie, non-membre de l'espace Schengen, et la Serbie, non-membre de l'UE.

**“La solidarité est valable dans les deux sens”, a écrit Jean-Claude Juncker** dans un

courrier assez sec adressé à M. Orban. *“Et la solidarité n'est pas un plat à la carte. Que l'on peut choisir pour la gestion des frontières, et que l'on rejette quand il s'agit de respecter des décisions sur la relocalisation qui ont été prises d'un commun accord”*, a-t-il souligné.

**D'ailleurs, précise M. Juncker**, la Hongrie a refusé en 2015 de prendre part à un plan de relocalisation de 54 000 réfugiés à partir de son territoire (comme l'Italie et la Grèce) ainsi que les presque 4 millions d'euros de fonds attribués en contrepartie. Budapest, enfonce le président, a perdu deux tiers des 6,26 millions d'euros qui lui ont été attribués pour gérer l'urgence migratoire, faute de mise en œuvre adéquate des fonds. Et en parlant de solidarité, écrit encore M. Juncker, la Hongrie bénéficie de 25 milliards d'euros de fonds structurels et d'investissement dans le cadre du budget 2014-2020, soit 3 % de son PIB annuel, *“plus que dans n'importe quel État membre”*. Jeu, set et match. **OleB**

# Hongrie veut continuer à livrer bataille

Corentin Léotard  
Correspondant à Budapest

**S**candaleux” et “irresponsable”. Le ministre hongrois des Affaires européennes, Péter Szijjártó, n'avait pas de mots assez durs pour qualifier la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de rejeter les recours de la Slovaquie et la Hongrie contre le mécanisme des quotas. Cette décision *“menace la sécurité et l'avenir de l'Europe [...] et est contraire aux intérêts des nations européennes”*, a-t-il considéré lors d'une conférence de presse organisée dans la foulée de l'annonce du jugement de la Cour. Aux côtés du ministre de la Justice, László Trócsányi, il a prévenu : *“Nous allons nous battre ! La vraie bataille ne fait que commencer !”*, sans préciser avec quelles armes.

La décision de la Cour n'a pas vraiment surpris Budapest. La veille, le même Péter Szijjártó s'était montré véhément dans le journal autrichien “Wiener Zeitung” : *“Nous en avons plus qu'assez de ces histoires de solidarité selon lesquelles les peuples ne devraient pas choisir et chaque pays accepter les réfugiés.”* Et d'asséner le mantra de son gouvernement : *“En protégeant les frontières extérieures de l'Union européenne, la Hongrie*

*protège l'ensemble de l'UE. N'est-ce pas de la solidarité ?”*

D'ailleurs, ne serait-ce pas plutôt à l'Union européenne de faire montre de solidarité envers la Hongrie qui protège la frontière de l'Union et même la civilisation européenne ? C'est ainsi que le gouvernement souverainiste hongrois a demandé, la semaine dernière, que soit remboursée par l'Union la moitié des 800 millions d'euros engagés depuis l'été 2015 pour sécuriser sa frontière avec la Serbie, qui correspond à la frontière de la zone Schengen. *“Nous aimerions que la solidarité se manifeste par des actes concrets”*, a fait savoir malicieusement János Lázár, le directeur de cabinet du Premier ministre Viktor Orbán. Cette demande – à laquelle s'est immédiatement opposé le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker (lire ci-contre) – est bien *“compréhensible”*, a estimé le ministre-président de la Bavière Horst Seehofer, qui a rappelé dans le journal “Passauer Neue Presse” que la Hongrie a œuvré de concert avec l'Autriche et la Macédoine pour fermer la “Route des Balkans”, réduisant ainsi la pression migratoire sur l'Allemagne.

**Orban use des migrants comme argument électoral**

L'intransigeance de Budapest sur la question du plan

européen de relocalisation des demandeurs d'asile a en réalité bien peu à voir avec l'accueil du petit contingent prévu de 1 294 demandeurs d'asile (988 depuis la Grèce et 306 depuis l'Italie). La Hongrie a déjà accordé sa protection à quelques centaines de demandeurs d'asile depuis le début de la crise migratoire et de nombreux étrangers issus des quatre coins du monde, et notamment du Moyen-Orient, étudient et travaillent à Budapest et dans les villes secondaires hongroises comme Debrecen, Szeged et Pécs.

Mais monter en épingle la question migratoire per-

met à Viktor Orbán de jeter tous ses adversaires en pâture à une opinion publique qu'il sait – et qu'il a participé à rendre – majoritairement hostile à l'accueil de migrants. *“Ce sont les Hongrois qui vont payer l'addition”*, a réagi aujourd'hui le parti socialiste MSZP... pour ce *“caprice de gamin”* du Premier ministre, a complété le parti écolo-agricole LMP.

La campagne électorale en vue des élections législatives prévues en avril 2018 semble avoir déjà démarré, si tant est qu'elle ait jamais cessé. *“C'est nous ou les immigrants !”*, proclame le parti Fidesz, au pouvoir. *“C'est l'Europe ou Orbán !”*, lui rétorque la gauche.

***“Il n'y a pas de temps à perdre. Tous les Etats membres devraient cibler les résultats à atteindre par rapport à leurs engagements en matière de relocalisation.”***

**Dimitris Avramopoulos**

Le commissaire européen en charge des Migrations.

# 27 695

**personnes relocalisées**

Le mécanisme provisoire s'éteindra le 26 septembre. Il reste plus ou moins 5 000 réfugiés à relocaliser de Grèce, et environ 7 000 d'Italie. Au total, les Etats membres s'étaient engagés à relocaliser 98 255, selon le décompte de la Commission. *“Mais le chiffre est moindre”*, assure M. Avramopoulos

## LES PAYS EUROPÉENS FACE À L'ACCUEIL DES MIGRANTS

N/A = pays non membres de l'UE ou disposant d'une option de retrait de la politique d'asile européenne

26 PAYS MEMBRES UE 4 PAYS NON MEMBRES	PLACES PRÉVUES PAR LA DÉCISION DU CONSEIL	NOMBRE DE RÉFUGIÉS RELOCALISÉS au 4 sep. 2017 EN PROVENANCE ...		TOTAL DE RÉFUGIÉS RELOCALISÉS AU 4-9-2017
		D'ITALIE	DE GRÈCE	
ALLEMAGNE	19 714	3 405	4 447	7 852
AUTRICHE	1 953	15	0	15
BELGIQUE	3 812	259	677	936
BULGARIE	1 302	0	50	50
CHYPRE	320	34	96	130
CROATIE	968	18	60	78
DANEMARK	N/A	0	0	0
ESPAGNE	9 323	168	1 089	1 257
ESTONIE	329	0	141	141
FINLANDE	2 078	755	1 196	1 951
FRANCE	19 714	330	3 948	4 278
HONGRIE	1 294	0	0	0
IRLANDE	600	0	487	487
ISLANDE	N/A	0	0	0
LETTONIE	481	27	294	321
LIECHTENSTEIN	N/A	0	10	10
LITUANIE	671	27	355	382
LUXEMBOURG	557	111	271	382
MALTE	131	47	101	148
NORVÈGE	N/A	815	693	1 508
PAYS-BAS	5 947	762	1 595	2 357
POLOGNE	6 182	0	0	0
PORTUGAL	2 951	299	1 116	1 415
RÉP. TCHÈQUE	2 691	0	12	12
ROUMANIE	4 180	45	682	727
ROYAUME-UNI	N/A	0	0	0
SLOVAQUIE	902	0	16	16
SLOVÉNIE	567	45	172	217
SUÈDE	3 766	511	1 391	1 903
SUISSE	N/A	778	344	1 122